



8 rue des métiers
28190 Courville-sur-Eure
02 37 23 32 63
accueil@sirtom-courville.fr
www.sirtom-courville.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Mercredi 06 Mai 2026

Délibération 2026-26

Le mercredi six mai deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, les délégués des Communautés de Communes adhérent au S.I.R.T.O.M. se sont réunis en Comité Syndical à la salle polyvalente de Manou, sous la Présidence de Monsieur Bertrand de LACHEISSERIE assisté de Messieurs MOREAU, HAY et MARTIN, vice-président

Date de la convocation : 30/04/2026
Maryse

Secrétaire de Séance : Madame LE NOC

Membres en exercice : 44
Membres ayant pris part au vote : 36

Etaient présents (voix délibérative) :

Mesdames et Messieurs FERNANDEZ José, GUILLEMET Philippe, GALLET Aline, VIALLE Julie, GARRIGA Bruno, MAIGNE Thierry, BESANCENEZ Sandra, AVELINE Emmanuel, MARTIN Fabien, LE NAOUR Frédéric, CHAREAU Julien, RICHARD Nadine, CHAUVIN Lydie, VERDIN Valérie, HAY Jean Claude, POINTEAU Sébastien, BUFFETRILLE Guy, SERRE Frédéric, PANIER Olivier, MENAGER Pascal, POURTOUT Kévin, De LACHEISSERIE Bertrand, DONCK Olivier, SECRETAIN Catherine, LE NOC Maryse, HUBERT Grégoire, ZAMPAGLIONE François, MOREAU Lucienne, REVERSE Gildas, ANDRE Albert, FUKS Marie, BERTRAND Sylvie, PARIS Jean-Pierre, SUBLEMONTIER Denis, LAGOUTE Didier, DUCROCQ Hervé, PEAN Thierry, MOREAU Aurélien.

Etaient absents excusés :

Mesdames et Messieurs JULIEN Jean-Luc, MEUNIER Jerome.

Etaient absents :

Mesdames et Messieurs DERRIEN Mathieu, PETREMENT Patrick, BOURNISSEN Anthony, PLESSIS Fabien.

Etaient présents (sans voix délibérative) :

Mesdames et Messieurs CHABOCHE Cyrille, CLEMENT Pierre, SUBLEMONTIER Stéphanie, GUILLARD Virginie, VIGNERON Jacky, COUGNAUD Sandrine, LEMOULT Jonathan, BARBE Claudine.

Désignation des représentants du SIRTOM à la SPL C'Chartres Traitement Valorisation (C'CTV)

Le Président rappelle que le SIRTOM est actionnaire de la société Publique Locale C'Chartres Traitement et Valorisation et qu'à ce titre, elle dispose de 2 postes d'administrateurs sur les 17 que comporte le conseil d'administration, conformément aux règles définies par l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales. Suite aux élections municipales, il convient de procéder à la désignation des représentants du SIRTOM au conseil d'administration de la SPL C'Chartres Traitement et Valorisation.

Les représentants pourront percevoir une rémunération annuelle sur la durée du mandat au titre de leurs fonctions d'administrateur pour un montant maximum de 1 800 euros net chacun.

Monsieur de LACHEISSERIE et Monsieur HAY étant candidat pour représenter le SIRTOM au sein de la SPL C'CTV, conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ils ne prennent pas part au présent vote

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

vu, le CGCT, notamment son article L. 1524-5 ;
vu, le code de commerce.

1° - désigne :

- Monsieur de LACHEISSERIE Bertrand
- Monsieur HAY Jean Claude

pour assurer la représentation du SIRTOM en tant qu'administrateur au sein du conseil d'administration de la SPL C'Chartres Traitement et Valorisation.

2° - désigne :

Monsieur de LACHEISSERIE Bertrand pour assurer la représentation du SIRTOM au sein des Assemblées Générales des actionnaires de la SPL C'Chartres Traitement et Valorisation.

3° - autorise :

Ses représentants à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par le conseil d'administration.

4° - autorise :

Ses représentants à percevoir une rémunération annuelle sur la durée du mandat au titre de leurs fonctions d'administrateur pour un montant maximum de 1 800 euros net chacun.

5° - approuve :

Le principe de la télétransmission des informations, des avis, des convocations et des documents afférents aux Conseils d'Administration et aux Assemblées Générales des actionnaires de la société C'Chartres Traitement et Valorisation, selon les dispositions de l'article R.225-63 du Code de commerce.

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Monsieur Bertrand de LACHEISSERIE



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by a series of loops and a final vertical stroke.

Rendu exécutoire par le Président, Compte tenu de la réception en
préfecture Le 11/05/2026
Et de la publication Du 11/05/2026
Le Président,
Bertrand de LACHEISSERIE

A handwritten signature in black ink, identical to the one above, consisting of a stylized 'B' followed by a series of loops and a final vertical stroke.

PRÉFECTURE
D'ENNE-ET-LOIR

11 MAI 2023

BUREAU COURRIER
ARRIVÉE